COMMISSION TECHNIQUE
POLE FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°07

(Mise en ligne le 16/10/2019)

Réunion du :	Mardi 15 Octobre 2019
Présidence :	Mme Julie ALFONSI
Présent :	Mme DAMIR Khadija, M. LECOEUR Julien, M.SUCH Mathias, M. DESBOND Alex, Mr TASSONE Christian

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de **l'art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
5) Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros.**

*****

SECTION DEBUTANTS

Rappel Règlementation

- Suite aux nombreux problèmes rencontrés dès les premiers plateaux du week-end dernier (à savoir Plateau U8/U9 du 29 Septembre), nous vous rappelons quelques points de la Règlementation concernant les plateaux à savoir :
  1. Tous Clubs absents le jour du Plateau se verront sanctionner d'une amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  2. Tous Clubs ne respectant pas le lieu programmé seront considérés comme Forfait avec application de l'amende de 30 Euros (Forfait Art 6 des Règlements Sportifs) + Frais de Dossier 14 Euros
  3. Tous Clubs désirant faire participer une équipe supplémentaire devra en faire la demande par mail avant le Jeudi 12H pour se rendre sur les différents plateaux en cas de non-respect une amende de 30 Euros sera appliquée + Frais de Dossier 14 Euros

  Cette Règlementation sera mise en application dès les prochains Plateaux à savoir les U6/U7 du 9 novembre 2019

- **Déclaration Forfait**
  Un club déclarant forfait pour un plateau devra en aviser le District de Provence au plus tard le lundi minuit précédent le rassemblement, à défaut de quoi, il lui sera infligé une amende de 30 Euros (amende révisable chaque saison par le Comité de Direction).

*****

SECTION U10-U11-U12-U13

Information

La Commission Technique / Pôle Football d'Animation remercie l'ensemble des acteurs de la phase de brassage concernant les U10, U11, U12 et U13.
La construction de la phase 1 des championnats U10-U11-U12 et U13 est actuellement en cours avec l'étude des brassages.
Nous vous rappelons que la première journée de championnat aura lieu le samedi 9 Novembre 2019 pour toutes les catégories.

*****

CHALLENGES

Information

Les équipes sont engagées automatiquement dans les différents challenges, une seule équipe par club pourra participer par Challenge, il s'agit des équipes 1 du club :

- U10 : Challenge LAGGIARD
- U11 : Challenge GARAU
- U12 : Challenge OLIVER
- U13 : Challenge CROUZET

*****

Calendrier des Challenges

Calendriers des Challenges Laggiard (U10), Garau (U11), Oliver (U12) et Crouzet (U13) :

- 1er Tour : 12 Octobre 2019
- 2ème Tour : 14 Décembre 2019
- 3ème Tour : 11 Janvier 2020
- 4ème Tour : 08 Février 2020 (date supplémentaire pour REPORT de match)
- Phase Finale : 6 Juin 2019

Le tirage au sort du 2ème Tour des Challenges aura lieu le Mardi 12 Novembre 2019 à 15H30 au siège du District.

*****

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Information

Le « Festival Foot U13 Pitch » est lancé pour la Saison 2018/2019 et débute le Samedi 19 Octobre 2019.
Les équipes sont engagées automatiquement pour le Festival Foot U13 Pitch, une seule équipe par club pourra participer, il s'agit de l'équipe 1 du club.

*****

Calendrier du Festival Foot U13 Pitch

Calendrier du Festival Foot U13 Pitch :

- 1er Tour : 19 Octobre 2019 (*)
- 2ème Tour : 18 Janvier 2020
- 3ème Tour : 15 Février 2020
- Rassemblement Départemental : 21 Mars 2020
- Rassemblement Régional : 25 Avril 2020 dans le VAR
- Rassemblement National : Week-end du 05-06-07 juin 2020

(*) Le tirage au sort du 1er Tour a eu lieu le Jeudi 10 Octobre 2019.

*****

La Présidente: Mme ALFONSI Julie